



L'exploitation financière constitue l'une des maltraitances les plus courantes des personnes âgées au Canada¹. Par maltraitance des personnes âgées, on entend « un acte unique ou répété, ou l'absence d'intervention appropriée, dans le cadre d'une relation censée être une relation de confiance, qui entraîne des blessures ou une détresse morale pour la personne âgée qui en est victime »

Protégez-vous contre l'exploitation financière :

- Assurez la sécurité de vos renseignements personnels et financiers (numéros d'identification personnels, mots de passe, etc.); ne communiquez pas ces renseignements.
- Prêtez de l'argent uniquement si vous le voulez, et conservez un document signé aux fins du remboursement ou si vous ne vous attendez pas à récupérer la somme.
- Établissez des paiements automatiques pour les factures et les dépôts dans votre compte bancaire. Examinez vos dossiers financiers afin de détecter tout élément inhabituel.
- Assurez-vous de comprendre tous les documents avant de les signer.
- Établissez une procuration continue ou permanente nommant une personne en laquelle vous avez confiance pour s'occuper de vous et de vos finances.
- Demeurez en contact avec votre famille, vos amis et votre collectivité.

Reconnaître certains signes d'avertissement d'exploitation financière :

- Un manque de nourriture, des factures impayées ou des avis d'expulsion s'accumulant à la maison.
- Une confusion à propos de la situation financière et de la signature de documents juridiques.
- Des retraits ou des transferts bancaires ou la disparition de biens que la personne âgée n'est pas en mesure d'expliquer.
- Des signatures suspectes sur des chèques ou d'autres documents.
- Des modifications soudaines apportées à un testament ou à une procuration.
- Des portefeuilles ou des placements à risque élevé qui ne témoignent pas du profil de risque de l'investisseur plus âgé.

Là où survient un type d'exploitation, il peut y en avoir d'autres types. Si vous soupçonnez un cas de maltraitance de personne âgée, communiquez avec les organismes suivants :

Le service de police de votre région

Ligne d'assistance aux personnes âgées

1-866-299-1011

Assaulted Women's Helpline

1-866-863-0511

Centre antifraude du Canada

1-888-495-8501

Fem'aide

1-866-919-3219

Service de renseignements téléphoniques sur les droits des consommateurs

1-800-889-9768

Aide juridique Ontario

1-800-668-8258

Bureau du Tuteur et curateur public

1-800-366-0335

Senior Crime Stoppers

1-800-222-8477

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

20, rue Queen Ouest, 22^e étage, Toronto ON, M5H 3S8

Tél : 1-877-785-1555 Courriel : inquiries@osc.gov.on.ca

 [GetSmarterAboutMoney](https://www.facebook.com/GetSmarterAboutMoney)  [@smarter_money](https://twitter.com/smarter_money)

[GerezMieuxVotreArgent.ca](https://www.gerezmeuxvotreargent.ca)



COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DE L'ONTARIO



¹Définition de l'Organisation mondiale de la santé